



Lettre d'opinion

En réaction à l'enquête

« Patient mort à l'Institut Philippe-Pinel : Plus d'un an sans sortir dehors »

14 avril 2025, La Presse

En finir avec les mesures de contrôle

L'enquête de Gabrielle Duchaine, *Patient mort à l'Institut Philippe-Pinel : Plus d'un an sans sortir dehors*, parue dans *La Presse*, traite des mesures de contention continues dont a été victime le patient Mark Miller lors de son séjour à l'Institut Philippe-Pinel, en plus de ne pas être sorti à l'extérieur pour une durée d'un an et demi. Il est finalement décédé, en 2023, pour cause d'interaction médicamenteuse, conclut la coroner.

L'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et ses membres militent depuis plusieurs années pour l'abolition des mesures de contrôle au sein des institutions québécoises, entre autres via la *Journée nationale NON aux mesures de contrôle!*, qui célèbre cette année son 10^e anniversaire. Rappelons que ces mesures dites de « soins », en plus d'être traumatisantes et souffrantes pour les personnes qui les subissent ou qui en sont témoins, font plusieurs victimes au fil des ans, soit par strangulation accidentelle ou suffocation. De surcroît, nous savons depuis longtemps que l'usage des mesures de contention ne réduit pas l'agressivité, mais, bien au contraire, tend plutôt à l'amplifier¹. Enfin, il y a près de 25 ans de cela, le Ministère de la Santé et des Services sociaux publiait ses *Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : Contention, isolement et substances chimiques*² ayant pour objectif de réduire, voire d'éliminer les mesures de contrôle, en plus de préserver les droits des personnes concernées, entre autres celui du consentement aux soins. Cela dit, force est de constater que ces deux objectifs sont bien loin d'être atteints aujourd'hui!

De sorte que de nombreuses dérives ont pu être observées dans le cas de M. Miller. D'abord, nous devons nous questionner sur l'usage abusif de mesures d'isolement et de contentions dont il a été victime, qui semble totalement injustifié. Tandis que le psychiatre Mathieu Dufour affirme que ces dernières ne seraient utilisées qu'en dernier recours à l'Institut, il stipule aussi qu'elles peuvent être appliquées de manière planifiée, comme dans le cas présent. Nous nous devons de souligner l'incohérence et le laxisme de cette pratique, qui visiblement tient plutôt d'un outil usuel d'intervention, plutôt que de l'exception.

Ensuite, à la suite de la lecture du rapport de la coroner, nous nous préoccupons du suivi inadéquat du protocole lié aux traitements médicamenteux envers une personne décédée à l'Institut Philippe-Pinel, particulièrement celui de la clozapine. En effet, l'AGIDD-SMQ est également sidérée d'apprendre que ce type de situation n'ait pas été présentée au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement. Encore une fois, « il y a lieu de se demander si c'est une situation d'exception ou si c'est une pratique courante. Si l'information [relative aux soins] n'est pas versée au dossier, les personnes n'ont pas la possibilité de savoir si leur situation a été traitée avec la qualité à laquelle on est en droit de s'attendre par

¹ <https://lemedecinquebec.org/Media/86224/083-091Giroux0105.pdf>

² <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000634/?etdate=DESCetsujet=contention-et-isolementetcritere=sujet>

le CMDP. Cela démontre qu'il doit y avoir davantage de contrepouvoirs mis en place, permettant d'éviter de tels dérapages », mentionne François Winter, porte-parole de l'AGIDD-SMQ. « Le collège des médecins enquêtera-t-il, puisque le non-respect de ce protocole pourrait avoir eu des conséquences funestes ? », ajoute ce dernier.

Bref, à l'AGIDD-SMQ, nous affirmons *NON aux mesures de contrôle* et oui aux mesures alternatives. Effectivement, nous nous désolons de la vision biomédicale coercitive, qui n'envisage que la contention et la médication en réponse aux problèmes de santé mentale et à la désescalade de crise. Plutôt que de défendre un modèle déshumanisant qui mène, comme dans ce cas-ci, à la mort, nous militons afin que le Québec soit à l'avant-garde des pratiques en santé mentale, respectueuses des droits des citoyen-e-s en détresse.

Nancy Melanson, co-coordonnatrice du volet sociopolitique à l'AGIDD-SMQ

Claudia Barabé, chargée de communications à l'AGIDD-SMQ

Pour toute demande d'entrevues :

François Winter, porte-parole de l'AGIDD-SMQ,

581.984.9311